

3 juin 2024

À cette séance ordinaire, tenue le 3 juin 2024, tenue au salon funéraire situé au 1289 route Sainte-Thérèse étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent Monsieur Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et quatre (4) personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-deux (19h32).

89-24

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

Adoption de l'ordre du jour

Adoption du procès-verbal du 6 mai 2024

Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 1^{er} mai au 17 mai 2024

Autorisation maire-suppléant à signer acte notarié du développement Chabot durant les vacances du maire

Adjudication contrat sel à déglacer saison 2024-2025

Adjudication contrat marquage routier

Autorisation dépôt offre d'achat à Fabrique Ste-Mère de Jésus pour actif de la Fabrique sur le territoire de Ste-Hénédine

Dérogation mineure au 155 St-Alfred

Autorisation réparation porte garage caserne du 86 Langevin

Choix projet FSPS à réaliser pour le 31 décembre 2025

Autorisation révision facture intervention incendie du 9 février 2024 au 501 Kennedy à Scott

Autorisation à retenir service décoratrice pour réaménagement du rez-chaussé municipal après le départ du CPE à la fin de l'année 2024

PRABAM Reddition compte pour MAMH

PRABAM Autorisation réception finale ouvrage et paiement 10%

PRABAM Approbation contrat électricien, plomberie, chauffage, escalier et finition terrain

Autorisation embauche service ressource humaine FQM pour assistance

MADA – Nomination comité pilotage

Autorisation toilette chimique – Loisirs

Renouvellement assurance avec MMQ

Correspondances

Période de questions

- Varia
- Remplacement scie à béton
 - Avis restriction eau lorsque requis
 - Réception provisoire travaux infrastructures 2022
 - Vérificateur Dépôt état financiers 2023
 - Remplacement abreuvoir chalet des loisirs

90-24

Adoption du procès-verbal 6 mai 2024

Il est proposé par Claude Lapointe appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;
Que le procès-verbal du 6 mai 2024 soit adopté tel que présenté.

3 juin 2024

91-24

Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 1^{er} mai au 17 mai 2024

Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;
Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les paiements directs no. :	1904 à 1944	totalisant	122 915.23\$
Les dépôts directs no. :	501215 à 501220	totalisant	16 210.69\$
Chèques no. :	16958 à 16977	totalisant	342 838.85\$
Pour un grand total de :			481 964.77\$

92-24

Autorisation maire-suppléant à signer acte notarié du développement Chabot durant les vacances du maire

Considérant l'absence du maire prévue en juin;
Considérant qu'il est probable que des actes notariés de vente de terrain du développement Chabot soient à signer durant son absence;
Considérant que le maire suppléant peut remplacer le maire en son absence;
Considérant la résolution d'autorisation de signature 25-24;
Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Marjolaine Lachance et résolu unanimement;
Que le conseil municipal autorise le maire suppléant (en l'absence du maire) ainsi que le directeur général greffier trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de la Paroisse de Ste-Hénédine les actes notariés de vente des terrains des lots ayant des promesses de vente signées du développement Chabot.

93-24

Adjudication contrat sel à déglçage saison 2024-2025

Considérant les demandes de prix faites pour environ 300 T.M. de sel à déglçage;
Considérant les soumissions reçues

Mines Seleine	118.00\$ / T.M.	Ramassé + taxes
	136.89\$ / T.M.	Livré + taxes
Compass minerals	105.00\$ / T.M.	Ramassé + taxes
	128.39\$ / T.M.	Livré + taxes

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement;
Que le conseil municipal adjuge le contrat de sel à déglçage à Compass Minerals au prix de 128.39\$ / T.M. livré plus taxes pour une quantité de plus ou moins 300 T.M. pour la saison 2024-2025.

3 juin 2024

94-24

Adjudication contrat marquage routier

Considérant les demandes de prix faites pour le marquage des routes de la municipalité;

Considérant les soumissions reçues;

-Lignes Maska	
(Marquage régulier)	13 397.50\$ + taxes
- Durand Marquage et associés	
(Marquage régulier)	10 537.50\$ + taxes
(Marquage Époxy)	24 587.50\$ + taxes

Il est proposé par Claude Lapointe appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;

Que le conseil municipal adjuge les contrats de marquage de routes à Durand Marquage et associés pour un marquage régulier au prix de 10 537.50\$ plus taxes L'ajout du marquage de St-Alfred et Ste-Caroline pourrait s'ajouter après vérification avec le responsable lors des travaux; Les travaux doivent être réalisés avant le 31 août 2024 avec la peinture et conforme aux normes BNQ et posée selon les normes du CCDG en vigueur.

95-24

Autorisation dépôt offre d'achat à Fabrique Ste-Mère de Jésus pour actif de la Fabrique sur le territoire de Ste-Hénédine

Considérant les discussions tenues avec les représentants de la Fabrique Sainte-Mère de Jésus depuis le début de l'année;

Considérant les divers documents échangés;

Considérant le détail des points soulevés par le conseil justifiant une offre;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe, Pascal Laverdière, Christian Roy, Jacques L'Heureux sous division de Marjolaine Lachance

Que le conseil municipal offre un montant de 395 000\$ payable sur cinq (5) ans pour acheter les immeubles à vendre (excluant l'église et le cimetière) de la Fabrique Sainte-Mère de Jésus avec l'ajout de l'achat du stationnement devant l'église avec une servitude d'utilisation et de passage en faveur de la Fabrique Sainte-Mère de Jésus pour l'utilisation de l'église et du cimetière;

Le maire est autorisé à présenter cette offre au président de la Fabrique Sainte-Mère de Jésus.

96-24

Dérogation mineure au 155 route St-Alfred

Considérant la demande reçue;

Considérant que le projet contrevient aux dispositions du règlement de zonage 328-08 et amendements soit les articles 4.7.2 et 5.1 sur la distance de la marge de recul avant;

Considérant la recommandation du CCU d'accorder la dérogation vu qu'il s'agit d'un empiètement mineur, que le voisin signifie qu'il est favorable et que la présence d'un puits et d'arbres matures ne permettent de construire l'abri de l'auto de l'autre côté ;

Considérant que les critères de la LAU de 145.1 à 145.8 ont été considérés;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe

Que le conseil municipal accorde une dérogation au 155 Route St-Alfred pour la construction d'un abri d'auto annexé à un garage résidentiel dans la marge de recul avant à une distance de 7.0 mètres au lieu de 10 mètres tel que prescrit au règlement de zonage en vigueur.

3 juin 2024

97-24

Autorisation réparation porte garage caserne du 86 Langevin

Considérant qu'un camion a accroché légèrement une des portes de la caserne et que celle-ci n'est plus étanche;

Considérant qu'il y a lieu de la réparer pour ne pas gaspiller d'énergie;

Considérant la proposition reçue;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le directeur général greffier trésorier à faire réparer la porte de la caserne devant l'autopompe qui a été brisée pour la remettre étanche selon la proposition reçue de l'entreprise Les Portes A. Poulin Inc. de Lévis pour un montant d'environ 1 000\$;

Le tout sera financé par le budget d'entretien du service incendie.

98-24

Choix projet FSPS à réaliser pour le 31 décembre 2025

Considérant les quatorze (14) suggestions qui ont été soumises à la responsable du FSPS à la MRC pour une pré validation et son retour;

Considérant que le choix doit se faire avant le 30 septembre 2024 pour réalisation avant le 31 décembre 2025;

Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;

Que le conseil municipal choisisse le projet # 2 Amélioration rez chaussé centre communautaire après départ du CPE temporaire pour soumettre à l'aide financière du Fond de Soutien des Projets Structurants et autorise le directeur général greffier trésorier à préparer la demande et le montage financier et à resoumettre le dossier au conseil pour autorisation finale de l'échéancier, des dépenses prévues et du financement.

99-24

Autorisation révision facture intervention incendie du 9 février 2024 au 501 Kennedy à Scott

Considérant que la municipalité de Scott n'a pas payé la facture de 551.25\$ expédiée le 4 mars 2024 dans son intégralité mais plutôt versé un montant de 474.24\$ révisé unilatéralement par Scott au motif d'une surcharge de carburant facturée par le dépanneur Langevin lors de cette intervention basée sur un principe de 15\$/ h par camion discuté par les directeurs incendie de la MRC mais non entériné par les municipalités;

Considérant que seul le protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie est en vigueur depuis le 19 août 2003 et que la municipalité de Ste-Hénédine demande qu'il soit appliqué tant qu'il n'y a pas de nouveau protocole entrée officiellement en vigueur;

Considérant toutefois qu'après une rencontre le 24 mai 2024 avec le directeur des incendies de Scott et le directeur général greffier trésorier de Ste-Hénédine et la validation avec le chef-pompier Alain Turmel que la facture du 9 février 2024 pour le camion 632 qui a été payée par Scott comprend des charges non-relatives à l'intervention du 9 février 2024 qui n'auraient pas dû être facturées à Scott;

Considérant que le directeur général greffier trésorier demande la permission de réviser cette facture au montant proposé par Scott pour simplicité administrative et recommande à l'avenir que les frais de diesel soient facturés directement à la municipalité de Ste-Hénédine pour ses camions et qu'on s'assure que les camions soient toujours presque plein pour éviter ce genre de problème;

Considérant cependant que le protocole en vigueur doit s'appliquer intégralement tant qu'il n'est pas modifié officiellement;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise le directeur général greffier trésorier à modifier la facture 2024-6 pour la diminuer au montant versé par Scott et qu'à l'avenir les factures de diesel pour une entraide avec Scott soient facturées directement à la municipalité de Ste-Hénédine qui les ajustera au besoin.

De plus, le conseil demande de maintenir le principe de facturation telle que prévue au protocole en vigueur depuis août 2003.

3 juin 2024

- 100-24 **Autorisation à retenir service décoratrice pour réaménagement du rez-chaussée municipal après le départ du CPE à la fin de l'année 2024**
Considérant que le bail avec le CPE doit se terminer d'ici la fin de l'année 2024 vu la construction en cours du nouveau bâtiment du CPE;
Considérant qu'il y a eu plusieurs aménagements faits pour le CPE qui nécessiteront des réparations;
Considérant que le rez chaussé a été aménagé en 2001-2002 et qu'un rafraichissement serait nécessaire;
Considérant qu'il y avait lieu également de songer à remplacer les électroménagers de la cuisine et peut-être les chaises;
Considérant que la décoratrice ayant fait l'aménagement en 2002 serait intéressée à faire une recommandation au conseil pour ces travaux;
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement;
Que le conseil municipal autorise l'embauche de Chantal Morin au prix de 70.00\$ / heure plus taxes pour assister le conseil municipal dans le rafraichissement du rez chaussé municipal suite à la fin du bail du CPE d'ici la fin de l'année 2024. Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement du centre municipal.
- 101-24 **PRABAM Reddition compte pour MAMH**
Considérant la fin du programme le 31 mai 2024;
Considérant que parmi les documents requis pour obtenir le versement de la subvention il y a une résolution du conseil municipal à fournir en plus d'une attestation du vérificateur et du directeur général greffier trésorier;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;
Que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés et du décompte final préparé par le directeur général greffier trésorier soit la construction d'un entrepôt municipal de 38' x 60' au 1201 Route Ste-Thérèse pour un montant, au 22 mai 2024, de 251 355\$.
Que la municipalité a pris connaissance du Guide de PRABAM et s'est engagée à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.
- 102-24 **PRABAM Autorisation réception finale ouvrage et paiement 10%**
Considérant l'avis de l'ingénieur au dossier pour la confirmation de fin des travaux prévus ou contrat avec l'entrepreneur Construction CRL;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;
Que le conseil municipal confirme la réception finale des ouvrages de l'entrepôt municipal au 1201 Route Ste-Thérèse et libère retenue de 10% payable à l'entreprise Construction CRL.
- 103-24 **PRABAM Approbation contrat électricien, plomberie, chauffage, escalier et finition terrain**
Considérant qu'il y a lieu d'approuver l'octroi de différents mandats hors contrat de l'entrepôt municipal;
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;
Que le conseil municipal approuve l'octroi des mandats suivants pour l'entrepôt municipal
Électricité : Roy Solutions Électriques Inc. pour un contrat d'environ 20 000\$;
Plomberie : THEB pour un montant d'environ 12 000\$
Chauffage : Groupe Baillargeon pour un montant d'environ 12 000\$
Escalier métallique : Pomerleau pour un montant d'environ 5 600\$
Finition terrain : Excavation Stéphane Bonneville pour un montant d'environ 10 000\$
Que le tout soit financé à même les surplus accumulés non réservés.

3 juin 2024

104-24

Autorisation embauche service ressource humaine FQM pour assistance

Considérant que la Municipalité de Ste-Hénédine est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la "FQM")

Considérant que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

Considérant que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2024 sont de 135\$ à 215\$;

Considérant l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail;

Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que la Municipalité de Ste-Hénédine mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Que le tout soit financé à même le budget de fonctionnement de l'administration.

105-24

Politique familiale et des aînés - Mise sur pied et mandat du comité de pilotage pour la mise à jour de la Politique familiale et des aînés

Considérant que la MRC de la Nouvelle-Beauce a présenté le 13 octobre 2023 une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés au volet 1 pour une démarche collective de mise à jour des Politiques familiales et des aînés;

Considérant qu'à la suite de l'acceptation de la demande par le secrétaire aux aînés la Municipalité de Ste-Hénédine désire réaliser la démarche MADA et mettre à jour sa politique familiale et des aînés;

Considérant que cet engagement souligne la volonté d'encourager la participation active des aînés et des familles au sein de la communauté et de concrétiser une vision d'une société pour tous les âges;

Considérant que la Municipalité de Ste-Hénédine entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal :

Procède à la création d'un comité de pilotage composé des membres suivants :

Yvon Asselin Responsable des questions familiales administrative

Yvon Marcoux
Membre de l'équipe

Solange Fortier
Représentante des Familles

Mélissa Leblond
Représentante des Familles

Hugo Vallée
Représentant le CISS-CA

Luc Simard
Représentant des organismes des aînés

Jocelyn Cliche
Représentant des organismes des aînés

Marie – France Vallée
de la MRC Nouvelle-Beauce

Claude Lapointe (substitut familles)

Francis Tardif (substitut général)

3 juin 2024

Lequel comité aura le mandat :

- De réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale;
- De recommander la PFA et son plan d'action au conseil municipal;
- D'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

106-24

Autorisation toilette chimique – Loisirs

Considérant la demande de subventions en cours pour la reconstruction de l'aire du service pour la piscine municipale qui comprendrait une aire de service pour une toilette publique;

Considérant que le chalet des loisirs et le bâtiment de service de la piscine ne sont pas accessibles durant la période de la mi-juin à la mi-août;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir une toilette chimique de dépannage pour les activités se déroulant sur le terrain du 1229 Route Ste-Thérèse pour les usagers du terrain de jeux;

Considérant la proposition reçue de Sani-Fortier;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil municipal accepte de fournir une toilette chimique sur le terrain des Loisirs de juin à la fin d'août au prix de 187.81\$ + taxes par mois avec vidange hebdomadaire;

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement des Loisirs.

107-24

Autorisation remplacement scie béton

Concernant que la scie à béton de 2004 a une fuite de carburant;

Considérant l'âge de la scie et que d'autres bris sont susceptibles de se produire;

Considérant que les nouvelles scies sont plus légères;

Considérant la recommandation du préposé aux travaux publics d'acheter une scie Écho CLG 7410-14 au prix de 1 600\$ plus taxes et préparation;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le préposé aux travaux publics à remplacer la scie à béton selon la proposition reçue d'Équipement Lacasse et Fils Inc. de St-Anselme;

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement de la voirie.

108-24

Achat abreuvoir

Considérant que l'abreuvoir actuel est défectueux et ne refroidit plus;

Considérant que la réparation de cet abreuvoir de 2014 pourrait avoisiner le coût d'un appareil neuf;

Considérant la proposition reçue de THEB;

Considérant la vérification auprès d'un autre fournisseur qui n'est pas complétée;

Considérant les délais de livraison et le début du terrain de jeu à la fin juin ;

Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à faire remplacer l'abreuvoir au chalet des loisirs par la compagnie offrant le meilleur rapport qualité/prix;

Le tout pour un montant n'excédant pas 4 000\$ à financer à même le budget de fonctionnement pour les loisirs.

3 juin 2024

109-24

Cité construction acceptation provisoire travaux infrastructures 2022

Considérant les échanges entre les représentants d'APEX et ceux de Cité Construction sur des demandes d'extras et de validation de quantités faite par l'entrepreneur en début d'année 2024 (plus de 16 mois après la fin des travaux);

Considérant que les déficiences sont en partie terminées sauf les ententes avec des propriétaires privés pour remise en état de leur propriété;

Considérant qu'une retenue temporaire sera fait pour couvrir ces travaux tant qu'il n'y aura pas d'entente entre l'entrepreneur et les propriétaires;

Considérant le certificat de réception provisoire fait par l'ingénieur surveillant Apex daté du 3 juin 2024 fait état de certaines réserves mais recommande à la municipalité de procéder à la réception provisoire;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil municipal accepte de procéder à la réception provisoire des travaux d'infrastructure 2022 réalisés par l'entrepreneur Cité Construction et autorise le directeur général greffier et trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité le document préparé par Apex expert conseil inc.

110-24

Autorisation émission avis restriction utilisation eau aqueduc

Considérant que les conditions climatiques peuvent nous amener, en période de sécheresse et des canicules rapidement;

Considérant que certains usages peuvent faire l'objet d'une consommation élevée;

Considérant qu'il y a lieu de maintenir nos réserves à plus de 60% de leur capacité;

Considérant les campagnes d'économie qui seront mise de l'avant par le gouvernement du Québec pour favoriser l'économie de l'eau potable;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à émettre un avis de restriction d'utilisation de l'eau du réseau d'aqueduc s'ils jugent que la situation le nécessite;

Le conseil municipal demande aux usagés de favoriser l'économie d'eau de l'aqueduc en développant des habitudes de consommation responsable.

3 juin 2024

111-24 **Appui à Coalition de l'est pour un nouveau lien routier interrives à l'est**

Attendu la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec;

Attendu que le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec;

Attendu que plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région;

Attendu que la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec;

Attendu qu'il est crucial pour les organisations municipales de l'Est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme;

Attendu l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec;

Attendu l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'est du Québec;

Attendu qu'un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif et sur le territoire;

Attendu que la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu unanimement

De demander au gouvernement du Québec de :

-Soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est du Québec.

-Transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région et aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.

112-24 **Mention de félicitations à M. Sébastien Gagnon à titre de lauréat pour un prix du patrimoine de la Nouvelle-Beauce**

Considérant la 10^e édition du prix de Patrimoine en Nouvelle-Beauce;

Considérant qu'un résident de la municipalité s'est vu remettre un prix dans la catégorie conservation et préservation pour la restauration de sa résidence principale datant de 1850 selon les éléments architecturaux de l'époque

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Marjolaine Lachance et résolu unanimement;

Que le conseil municipal félicite publiquement M. Sébastien Gagnon résident au 1333 route Sainte-Thérèse pour son prix remis lors de la 10^e édition du prix du Patrimoine pour la restauration de sa résidence.

113-24 **Levée de la séance**

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.

Il est vingt heures quarante (20h40).

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut

à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».


Yvon Asselin,
Maire


Yvon Marcoux
directeur général greffier et trésorier